

**La Maire de Paris,**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L417-1 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération DRH 37-1° des 10 et 11 juillet 2006 modifiée fixant le statut particulier des ingénieur·e·s des travaux de la ville de Paris ;

Vu la délibération DRH 94 des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 modifiée fixant la nature des épreuves, du règlement et du programme du concours interne d'élèves ingénieur·e·s des travaux de la ville de Paris ;

Vu l'arrêté modifié du 25 janvier 2024 relatif à l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur·e·s de la ville de Paris pour 2 postes dont les épreuves seront organisées à partir du 13 mai 2024 ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2024 relatif à la désignation des membres du jury et examinateur·rice·s spéciaux·ales chargé·e·s des épreuves écrites d'admissibilité et des épreuves orales d'admission de ces concours ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Sont désigné·e·s comme examinateur·rice·s spéciaux·ales supplémentaires chargé·e·s des épreuves écrites d'admissibilité et des épreuves orales d'admission du concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur·e·s de la ville de Paris dont les épreuves seront organisées à partir du 13 mai 2024 :

- M. Jemi VAN DUCK, Enseignant en physique à l'École des ingénieur·e·s de la ville de Paris ;
- M. Stephen DAVID, Enseignant d'anglais à l'École des ingénieur·e·s de la ville de Paris ;
- M. Saïd CERBAH, Enseignant de mathématiques à l'École des ingénieur·e·s de la ville de Paris.

**Article 2 :** La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22/03/2024

Pour la Maire de Paris et par délégation,  
La sous-directrice des compétences

Christelle GODINHO